

« Moderniser la Constitution peut favoriser une citoyenneté démocratique »

Marc Verdussen

Marc Verdussen est professeur de droit constitutionnel à l'UCLouvain. Il y dirige le Centre de recherche sur l'État et la Constitution.

Pour Marc Verdussen, professeur de droit constitutionnel à l'UCLouvain, la Constitution est plus indispensable que jamais. Mais il faudrait la faire mieux coller à l'époque, la « réenchanter »...

Une réappropriation de la Constitution par les citoyens s'impose aujourd'hui plus que jamais, affirme le constitutionnaliste Marc Verdussen dans son ouvrage *Réenchanter la Constitution*. Il nous explique pourquoi et comment.

À maints égards, écrivez-vous, la Constitution n'est plus adaptée à la société qu'elle prétend piloter. Pourriez-vous nous donner quelques exemples de ce « déphasage » ?

En 2019, une Constitution qui ne dit mot de la bioéthique, du numérique, de l'énergie ou du climat, par exemple, n'est pas une Constitution moderne. Il est tout aussi anormal qu'elle ne garantisse pas des droits spécifiques aux personnes handicapées, qu'elle ignore le droit

de grève, ou qu'elle interdise expressément les discriminations de genre mais pas celles fondées sur les origines. La liste des droits fondamentaux reconnus par la Constitution date de 1831. Certes, on y a ajouté quelques droits, mais de manière pointilliste, par touches successives. Il est plus que temps d'entreprendre une réécriture de ces droits, tout en renforçant les contre-pouvoirs. Et qu'on ne dise que « trop de droits tue les droits ». Nous vivons dans un pays où la fracture sociale est profonde, où les conditions carcérales sont indignes, où les sans-papiers n'ont pas droit à l'aide sociale, où des enfants innocents sont incarcérés, où des SDF meurent dans la rue, où l'accès à la justice est menacé, et où le fléau de

l'intolérance se propage. La Belgique n'est pas une dictature, tant s'en faut. Il reste que le bilan du respect des droits humains n'est pas à la hauteur de ce qu'on est en droit d'attendre. Cela étant, mon constat de « déphasage » touche bien sûr d'autres aspects de la Constitution.

Ce qui est paradoxal, c'est que la Constitution a été révisée à de nombreuses reprises. Dans un esprit plus « politique/politicien » que « sociétal » ?

Je ne dirais pas les choses ainsi. La Constitution a été soumise à de profondes modifications dans un objectif qu'on peut qualifier de « sociétal » : créer un État fédéral. Mais on a été tellement obnubilé par cet objectif que des pans entiers de

la Constitution ont été délaissés. Au cours de cette législature, j'ai été invité plusieurs fois par des commissions parlementaires pour répondre à des questions liées à des projets de révision. Aucun n'a abouti. En 5 ans, une seule disposition a été modifiée, qui concerne le délai de garde à vue. Il y a là un manque d'ambition du Constituant. S'y ajoute une hésitation à toucher à certains articles par crainte de mettre à jour un clivage communautaire.

Vous plaidez, en titre de votre livre, pour un « réenchancement » de la Constitution. Que voulez-vous dire exactement ? Une Constitution est d'abord un ensemble de règles, que tout citoyen peut opposer aux pouvoirs publics. C'est le premier message adressé à nos étudiants. Mais à travers ces règles, la Constitution propage des valeurs et est porteuse d'une vision du pouvoir, de la société et de la vie. Il est donc primordial que les citoyens

puissent s'y reconnaître. D'où l'idée d'enchantement : la Constitution pose des limites, mais elle a aussi vocation à dessiner un horizon. Étant entendu que, par-delà le citoyen, elle s'adresse aux élus et aux juges. Lorsque le Constituant a consacré un article aux droits de l'enfant, le message était clair : aux élus de prendre des initiatives pour garantir ces droits et aux juges de resserrer leur contrôle quand ils sont menacés. J'ajoute que les citoyens doivent pouvoir se reconnaître, non seulement dans le contenu de la Constitution, mais également dans la place que celle-ci leur réserve dans la prise de décision. Car la soif de réenchancement concerne aussi l'affaiblissement de la démocratie : trop de politiques publiques sont décidées en marge des parlements ou sans vraiment écouter la voix des citoyens. Tant qu'il y a de la justice sociale, ça passe. Mais quand les écarts de niveau de vie entre les individus deviennent insupportables, ça casse. Désormais, les citoyens veulent proposer, échanger, interpellier, critiquer, contrôler... et pas être réduits à des intermittents de la démocratie mobilisés les seuls dimanches de vote. Je n'ignore pas que des procédés existent déjà : interpellations communales, conseils consultatifs, panels citoyens, budgets participatifs... Utilisés de manière éparse, ils méritent d'être évalués, améliorés et articulés dans un schéma institutionnel plus global, que la Constitution pourrait impulser.

Par quelles voies arriver à ce fameux « réenchancement » ? Un grand marchandage politique communautaire classique ou quelque chose qui remonterait de la base, des citoyens ?

Dans l'ouvrage, je propose qu'on imagine une procédure d'« évaluation-révision » où les citoyens interviendraient plus activement que dans un référendum, et ce dès le début de la procédure et avec le concours des parlementaires. Abandonner au peuple, et à lui seul, l'opération de révision de la Constitution, ce serait creuser un fossé entre citoyens et élus. C'est l'erreur commise en Islande lorsqu'en 2010-2012, suite à la révolution dite « des casseroles », les citoyens ont été

invités à réécrire seuls une nouvelle Constitution. Ils y sont arrivés mais le Parlement a mis son veto.

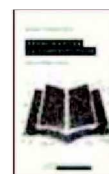
Une Constitution « belge » a-t-elle encore un sens en 2019, alors que la vie quotidienne des gens est de plus en plus régie, soit par des législations régionales et communautaires, soit par les directives européennes ?

La prolifération des normes est indéniable, que ce soit par le haut (Union européenne) ou par le bas (entités fédérées).

Mais c'est justement ce qui rend la Constitution plus indispensable que jamais. Pour trois raisons. Un : elle doit mettre de la cohérence dans cet enchevêtrement de normes.

Deux : plus celles-ci sont nombreuses, plus il s'impose de prévoir des limites, qui tiennent notamment en un socle de droits fondamentaux à respecter par ces normes. Trois : l'éclatement des sources du droit renforce la nécessité d'une socialisation des citoyens dans une culture politique commune, que la Constitution peut contribuer à définir. Sur ce point, je ne suis pas naïf : la Constitution ne peut garantir seule la cohésion d'une société plurielle. Mais elle peut favoriser une citoyenneté démocratique. ■

Propos recueillis par
WILLIAM BOURTON



Réenchanter la Constitution
MARC VERDUSSEN
Académie royale de Belgique
132 pages, 7 euros